

Absence/Maladie – Rendez-vous médicaux

Signaler une absence/maladie

En cas de maladie/absence, les parents (et non pas l'élève), téléphonent au secrétariat du CO de St-Romain :

**le matin de 07h30 à 08h00
l'après-midi de 13h00 à 13h20**

027 / 398 32 33

Le message peut être annoncé via le répondeur si les collaborateurs sont occupés.

Clôturer l'absence/maladie

Afin de clôturer l'absence/maladie, dès la 1^{ère} période de son retour en classe, l'élève doit obligatoirement présenter son agenda complété et signé par les parents (rubrique « Absences ») à l'enseignant qui ferme l'absence.

Remarques :

- Un certificat médical peut être exigé par la Direction du CO si l'absence est supérieure à 3 jours.
- Il n'est pas nécessaire de rappeler le lendemain si votre enfant est toujours malade.
- Toute absence non annoncée par l'autorité parentale sera considérée comme absence injustifiée et fera l'objet d'une sanction.
- **L'élève est sensé s'informer sur le travail effectué en classe en son absence.**

Signaler un rendez-vous médical

Les demandes de rendez-vous chez le dentiste, médecin ou autres sont notées dans l'agenda (rubrique absence) et présentées au moins deux jours avant l'absence au titulaire. L'élève montre ensuite l'agenda à l'enseignant dont il a manqué le cours. Les rendez-vous chez le médecin, dentiste doivent se prendre, dans la mesure du possible, en dehors des cours.